RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville d'Orgeval

YVELINES

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022

***

L'an deux mille vingt deux, le 10 février à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à La Croisée, sous la Présidence de M. Hervé Charnallet, maire.

Etaient présents :

M. Charnallet, maire,

Mme Léonard, M. Jutteau, Mme Grenier, Mme Kolodkine, M. Bardot, Mme Bresset, adjoints au maire,

M. Gagnière-Moreux, Mme Cochard, Mme Jutteau, M. Breuzin, Mme Deloizy, Mme Chevrie, Mme Gherbi, M. Simon, Mme Le Ruyet, M. Béchaut, Mme Le Pellec-Muller, Mme Sauvaget, M. Cornille, M. Dupart, Mme Beschi, M. Stenger, Mme Bion, conseillers municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Dupon à M. Bardot
M. Béquart à M. Simon
Mme Allard à M. Breuzin
M. Picard à M. Bardot
M. Lesieur à M. Dupart

Etait absent (e) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Nombre de conseillers votants : 29

Secrétaire de séance : Mme Nadine Jutteau

Date de convocation : le 2 février 2022

Date d'affichage : le 3 février 2022

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 29 NOVEMBRE 2021

Le Conseil municipal,

DECIDE d'approuver à la majorité des membres présents ou représentés, par 22 voix pour et 7 voix contre (Mme Sauvaget, Mme Le Pellec-Muller, M. Cornille, M. Dupart, Mme Beschi, M. Lesieur et Mme Bion),

D'ADOPTER le procès-verbal du 29 novembre 2021.

Délibération **n°2021-56**
OBJET : DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil municipal,

PREND ACTE des informations suivantes :

NUMERO	DATE	OBJET	MONTANT
2021-96	02/11/2021	Préemption ENS terrain chemin de la Garenne (lot C)	-
2021-97	03/11/2021	Spectacle de Noël 2021 – Yannis Why	3 100 € TTC
2021-98	15/11/2021	Défense des intérêts de la commune - recours Hadjaz contre le refus du permis de construire modificatif n° PC 078 466 20 G0057 M01	-
2021-99		SANS OBJET	
2021-100	18/11/2021	Installation artistique de l'exposition Intimité- 2ème édition - étang du parc de la Brunetterie	2 000 € TTC
2021-101	19/11/2021	Mission d'AMO pour l'élaboration du marché de mobilier urbain / LEGI PUB	7 200 € TTC
2021-102	19/11/2021	Mission Etude de faisabilité pour la transformation de l'école Pasteur en groupe scolaire / Cabinet A5A	13 800 € TTC
2021-103	19/11/2021	Mission Etude faisabilité pour la transformation de l'école maternelle La Fontaine en groupe scol. - Cabinet A5A	13 800 € HT
2021-104	02/12/2021	Formation « Les fondamentaux des marchés publics » - société ACP	1 160 € TTC
2021-105	03/12/2021	Virement de crédits	-
2021-106	06/12/2021	Convention pour réalisation d'une sculpture avec une souche d'arbre - Jean-Philippe Monnard	2 100 € TTC
2021-107	08/12/2021	Tarifs séjour Hiver 2022 (élémentaires) – Val Cenis	-

2021-108	10/12/2021	Avenant CIG – prolongation de la convention sur le remboursement des honoraires des médecins du comité médical et de la commission de réforme	-
2021-109	14/12/2021	Marché n° 2021M25 – Achat et livraison de fournitures administratives - Lot 3 papier - Sté INAPA – accord cadre	-
2021-110	13/12/2021	Mission maitrise d'œuvre de conception et d'exécution - Jardins familiaux – Société TERABILIS	25 800 € TTC
2021-111	16/12/2021	Marché 2021M25 – achat et livraison de fournitures administratives - Lot 2 Cartouches - Sté TG Informatique – accord cadre	-
2021-112	16/12/2021	Convention de prêt à titre gracieux d'une machine de gravage de vélo – journée vélo 2022	-
2021-113	16/12/2021	Marché 2021M23 – organisation séjour Hiver / été - lot 1 séjour hiver pour les 8-17 ans – société Adav	775 € TTC par enfant
2021-114	16/12/2021	Défense des intérêts de la commune - recours Manseau contre le permis de construire n° PC 078 466 21 G0043	-
2021-115	17/12/2021	Marché 2021M28 - Mission programmiste pour la création d'un 3ème groupe scolaire - Sté GREENBUILDING	74 640 € TTC
2021-116	17/12/2021	Marché 2021M25 – Achat et livraison de fournitures administratives - Lot 1 Fture Adm. Et petits équipements de bureau - MEDIAS PLUS – accord cadre	-
2021-117	27/12/2022	Marché 2021M23 – organisation de séjours hiver / été - lot 2 séjour été pour les 8-13 ans – société Evasion 78	949 € par enfant
2021-118	27/12/2022	Marché 2021M23 – organisation de séjours hiver / été - lot 3 séjour été PAJ en France – société Evasion 78	819 € TTC par enfant
2021-119	27/12/2022	Marché 2021M23 – organisation de séjours hiver / été - lot 4 séjour été PAJ en Europe hors France	845 € TTC par enfant
2022-01	06/01/2022	Demande de subvention au titre du FIPD Vidéoprotection 2022 - Etat	-
2022-02	07/01/2022	Contrat de prestation de service / RACOON PROPRETÉ / Vidange toilette sèche Abbecourt	56.40 € HT par prestation
2022-03	08/01/2022	Défense des intérêts de la commune - recours Monfort contre l'arrêté 2021-P-08 AIT – Cabinet DS Avocats	-

2022-04	08/01/2022	Défense des intérêts de la commune - recours l'Anerie en Yvelines contre l'arrêté en date du 28/07/2021 portant retrait de l'arrêté de non opposition à la DP de clôture DP 078 466 20 G 0011 – Cabinet DS Avocats	-
2022-05	07/01/2022	Contrat annuel d'entretien des espaces verts de la commune / ESAT DE LA GRANGE St LOUIS	11 160 € / AN
2022-06	10/01/2022	Avenant n°2 - Marché de nettoyage - Lot 1 Nettoyage couloir du groupe scolaire Jean de la Fontaine - CPN	5 102,35 € TTC/an
2022-07	14/01/2022	Avenant n° 5 - Salle multifonctions – Modification des gradins escamotables - MATHIS	16 728 € TTC
2022-08	20/01/2022	Demande de subvention au titre du dispositif "Bouclier de sécurité - soutien à l'équipement des forces de sécurité"- Région Ile-de-France	-
2022-09	20/01/2022	Avenant n°4 du bail – modification du calendrier de libération – La Poste	-
2022-10	20/01/2022	Demande de subvention au titre du Bouclier de sécurité - soutien à l'équipement en vidéoprotection – Région-Ile-de-France	99 000 €

Délibération **n°2022-02**
OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés (abstention de Mme Sauvaget),

D'AUTORISER la modification du tableau des effectifs de la sorte :

- création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des écoles Maternelles principal de 2ème classe à temps complet,

- création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'année en cours.

Délibération **n°2022-03**
OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES MISSIONS DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (SPS) ET CONTROLE TECHNIQUE

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE CONSTITUER le groupement de commandes pour les missions de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et contrôle technique.

D'APPROUVER l'acte constitutif du groupement de commande pour les missions SPS et contrôle technique coordonné par la ville d'Orgeval.

D'AUTORISER le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération **n°2022-04**
OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés, par 22 voix pour et 6 voix contre (Mme Sauvaget, Mme Le Pellec-Muller, M. Cornille, M. Dupart, M. Lesieur et Mme Bion) et une abstention (Mme Beschi),

DE RETENIR les orientations budgétaires présentées dans le rapport précité.

Délibération **n°2022-05**
OBJET : NOMINATION DU JURY DE CONCOURS ET FIXATION DE LA PRIME VERSEE AUX CANDIDATS NON RETENUS DANS LE CADRE DU MARCHE DE CONCEPTION-REALISATION DU GROUPE SCOLAIRE RUE DE FRESNES

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés, par 28 voix pour et 1 voix en abstention (Mme Sauvaget),

D'APPROUVER la composition du jury telle que proposée ci-dessous :

- 5 membres élus de la commission d'appel d'offres :

André Dupon	Membre titulaire
Pierre Gagnière-Moreux	Membre titulaire
Juliette Le Ruyet	Membre titulaire
Gilles Picard	Membre titulaire
Jean-Luc Lesieur	Membre titulaire

Jordanne Bresset	Membre suppléant
Dominique Breuzin	Membre suppléant
Pascale Grenier	Membre suppléant
Fréderic Simon	Membre suppléant
Michel Dupart	Membre suppléant

Au titre des personnalités dont la présence a un intérêt eu égard à l'objet du marché :

- 1/3 de personnes disposant de la même qualification ou d'une qualification équivalente à celle exigée des candidats pour participer au concours, librement désignées par l'acheteur
- L'Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme
- L'Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires

- Un représentant de l'Education Nationale
- Un représentant des riverains
- Un représentant des parents d'élève
- La Présidente du SIVU de la petite Enfance
- Une directrice de crèche

DE FIXER à trois le nombre maximum de candidats admis à concourir, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection des candidatures.

DE FIXER le montant de la prime allouée aux deux concurrents ayant remis des prestations et non retenus par l'acheteur à 55 000 € HT et ceci dans les conditions prévues dans le règlement de consultation.

DE PREVOIR la prise en charge des vacations et frais de déplacements des membres libéraux du jury à raison d'un montant forfaitaire de 500 € TTC par jury et de la présentation de justificatifs de dépense.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé sur les crédits prévus au budget 2022 et suivants.

Délibération **n°2022-06**
OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES C937P ET C525 SISES CHEMIN DE LA GARENNE

M. le Maire et M. Stenger ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés, par 19 voix pour et 6 voix contre (Mme Sauvaget, Mme Le Pellec-Muller, M. Cornille, M. Dupart, M. Lesieur et Mme Bion), 2 abstentions (Mme Cochard, Mme Beschi),

D'APPROUVER l'acquisition par la commune d'Orgeval, des parcelles cadastrées section C n°937 en partie et section C n°525 (représentant le lot C) d'une superficie totale de 49 576 m^2 moyennant le prix de 42 500 €.

DE PRECISER que le lot C est issu de la division foncière autorisée par la déclaration préalable °078 466 21G0127 en date du 3 septembre 2021 et que les frais de bornage seront à la charge de la commune.

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

Délibération **n°2022-07**
OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) DE LA PETITE ENFANCE

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la petite enfance, à compter du 10 février 2022, pour une durée de trois mois, ainsi que l'arrêté de mise à disposition s'y rapportant.

DE PRECISER que le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la petite enfance s'engage à régler le coût fixé par cette délibération.

Délibération **n°2022-08**
OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ORGEVAL

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du Centre Communal d'Action Sociale, à compter du 10 février 2022, pour une durée d'un an, ainsi que l'arrêté de mise à disposition s'y rapportant.

DIT que cette mise à disposition sera à titre gracieux.

Délibération **n°2022-09**
OBJET : CREATION DE POSTE POUR LES ATELIERS D'ECRITURE

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER la modification du tableau des effectifs comme suit :

Direction de la Bibliothèque :
- création d'un poste de vacataire « atelier d'écriture »,

La rémunération de la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera sur la base d'un forfait brut de 163 € pour une séance de 2h30.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget.

Délibération **n°2022-10**
OBJET : TARIFICATION DU VIDE-DRESSING

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 23 voix pour et 6 abstentions (Mme Sauvaget, Mme Le Pellec-Muller, M. Cornille, M. Dupart, M. Lesieur et Mme Bion).

DE FIXER les tarifs d'un emplacement comme suit :
- Mise à disposition d'une table de 1.80 m + 1 chaise : 12 €

DE LIMITER à deux emplacements par vendeur.

Délibération **n°2022-11**
OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SAINT-GERMAIN

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER les nouveaux statuts du SIVOM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H 15.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait à Orgeval, le 10 février 2022

Le Maire,
Hervé Charnallet

MAIRIE D'ORGEVAL (Yvelines)